

## Bourses d'excellence en recherche 2024-2025

### Maîtrise

#### Informations générales

Les bourses d'excellence en recherche sont offertes aux étudiantes et aux étudiants qui se consacrent principalement à la rédaction d'un rapport de recherche de 12 crédits et plus ou d'un mémoire en tant qu'exigence partielle pour l'obtention d'un diplôme. Elles sont **offertes une fois par année** (concours ouvert au trimestre d'automne)<sup>1</sup>.

Une **bourse de 5 000 \$** est offerte par programme d'études admissible :

- Maîtrise en développement régional et territorial
- Maîtrise en éducation
- Maîtrise en éthique
- Maîtrise en études des pratiques psychosociales
- Maîtrise en géographie
- Maîtrise en biologie
- Maîtrise en gestion de projet
- Maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail
- Maîtrise en gestion des ressources maritimes
- Maîtrise en histoire
- Maîtrise en ingénierie
- Maîtrise en informatique
- Maîtrise en lettres
- Maîtrise en sciences infirmières (profil avec mémoire)
- Maîtrise en travail social

Il importe de noter que la candidate ou le candidat dont le revenu annuel est supérieur à 21 000 \$ verra le montant de la bourse réduit à 2 500 \$<sup>2</sup>.

Si vous avez un lien d'emploi avec l'UQAR lors du versement de votre bourse, veuillez prendre note que des déductions fiscales, propres à votre situation, pourraient diminuer le montant de cette bourse.

#### Critères d'admissibilité

- Au 31 août 2024, **être inscrite ou inscrit à deux trimestres ou plus** dans le cadre d'un programme de maîtrise de l'UQAR admissible ;
- Cette bourse n'est pas renouvelable.

#### Ne sont pas admissibles à ce programme :

- L'effectif étudiant couvert par le programme de soutien financier en océanographie (ISMER) ;
- Les étudiantes et les étudiants ayant déjà reçu la bourse d'excellence en recherche à la maîtrise pour le même programme d'études ;
- Les personnes qui reçoivent d'autres bourses d'excellence en provenance de fonds du gouvernement québécois ou canadien d'un montant total supérieur à 10 000 \$ durant l'année 2024-2025.

---

<sup>1</sup> Aucun cumul de bourse d'excellence avec celles de la Fondation de l'UQAR ou de l'UQAR au cours de la même année académique ne sera permis. Le fait d'obtenir une bourse d'excellence à la session d'automne rend donc une candidature inadmissible pour le programme de bourses d'excellence dédiées par programme offert au cours de l'hiver.

<sup>2</sup> Le solde résiduel sera alors utilisé dans le cadre du programme concerné pour constituer une autre bourse au cours de la même année, selon les disponibilités financières.

## Dépôt de candidature

**Date limite pour le dépôt d'une candidature : 14 octobre 2024 inclusivement**

**Par courriel à : [bde-boursescyclesup@uqar.ca](mailto:bde-boursescyclesup@uqar.ca)**

### Documents exigés pour le dépôt d'une candidature<sup>3</sup> :

*Veillez soumettre les documents en suivant l'ordre indiqué ci-dessous et en les numérotant pour faciliter le traitement de votre candidature.*

1. **Formulaire de candidature;**
2. **Aperçu du projet** : un résumé de la problématique et de la planification du projet de recherche (maximum de 2 pages)<sup>4</sup> ;
3. **Références** : les références, la bibliographie et les citations de votre proposition de recherche (maximum 2 pages);
4. **Lettre de motivation** : une lettre expliquant vos motivations à faire une demande pour cette bourse, vos objectifs académiques et professionnels, ainsi que la pertinence de votre projet de recherche dans le cadre de votre parcours (maximum 1 page);
5. **Relevé de notes** : pour toutes les années d'études universitaires effectuées, complétées ou non (certificat, diplôme, baccalauréat, maîtrise, doctorat, etc.). Vous ne devez pas inclure de copie du diplôme sauf si une note y apparaît. Dans le cas des relevés de notes obtenus en dehors du continent nord-américain, la candidate et le candidat doit joindre une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné. Les relevés de notes doivent être organisés chronologiquement, du plus récent au plus ancien.
6. **Lettre confidentielle de recommandation** : une lettre rédigée par une professeure ou un professeur d'université qui vous connaît bien (maximum 2 pages) – Cette lettre est envoyée directement par la personne répondante au Décanat des études (voir le document *Consignes de rédaction pour les lettres confidentielles de recommandation* pour les détails.).

## Critères d'évaluation

Les candidates et les candidats doivent obtenir un minimum de 80 points sur 100 relativement aux critères suivants :

- Qualité du dossier universitaire ((40 points);
- Qualité de la problématique et de la planification du projet de recherche (40 points);
- Valeur de la lettre confidentielle de recommandation et qualité de la lettre motivation (20 points).

---

<sup>3</sup> Tout dossier incomplet pourrait ne pas être considéré. Il est de la responsabilité de la candidate ou du candidat de voir à ce que son dossier soit complet.

<sup>4</sup> **L'étudiante ou l'étudiant de deuxième année** fait état de sa problématique de recherche et présente dans ses grandes lignes la planification des étapes de son projet de recherche. **L'étudiante ou l'étudiant de troisième année ou plus** produit un résumé actualisé de sa problématique et de la méthodologie employée, en plus de l'état d'avancement de ses travaux et la planification des étapes à venir et conduisant au dépôt de la thèse.